Formation en présentiel
VERIFICATEUR D'ACCESSOIRES ET APPAREILS DE LEVAGE

Code formation VAAL maj 08/12/2025

PUBLIC ET PRE REQUIS

Chargé de prévention et personnel technicien de l'entreprise.
Connaissances de base en mécanique et hydraulique.

Durée
A déterminer selon les différents types de matériels à contrôler

Effectif par session
2 mini 8 max

OBJECTIF

Former des personnes compétentes afin de procéder en interne aux vérifications générales périodiques des accessoires et appareils de levage.

COMPETENCES VISEES

A l'issue de la formation, les stagiaires doivent être capable de :

- Identifier les exigences réglementaires en matière de vérifications générales périodiques des accessoires et appareils de levage.
- S'approprier le contenu, la méthodologie et les objectifs propres aux vérifications générales périodiques des accessoires et appareils de levage.
- Procéder aux vérifications générales périodiques des accessoires et appareils de levage.
- Savoir tenir à jour et exploiter les rapports de vérifications générales périodiques des accessoires et appareils de levage

CONTENU

Accueil des participants.
Rappel des objectifs de la formation.

CONTENU DE LA FORMATION

Le contexte réglementaire : applicable aux appareils de levage manuel et d'accessoires de levage.
Les obligations du fabricant.
Les obligations de contrôles et de vérification générales périodiques.
Arrêté du 01/03/2004 pour les appareils de levage.
Technologie des accessoires de levage :
Technologie des câbles (choix, utilisation, structure, …).
Technologie des chaînes.
Technologie des accessoires de levage (élingues, sangles, crochets, anneaux, manilles, palonniers, aimant, …).
Vérifications générales périodiques :
Les différents points de contrôle en fonction du type d'accessoires.
Les points de contrôles tels que :
L'identification, le marquage, l'état de conservation, les détériorations, les limites d'emploi.
Méthodologie de contrôle et enregistrement des résultats : création du PV de vérification et inscription du résultat sur le PV.
Gestion et exploitation des documents de sécurité propre aux équipements (notices d'instructions, prescriptions d'entretien et de maintenance, etc. …)
Exercices pratiques de vérification et de contrôle visuel.
Evaluation des connaissances et du savoir-faire.

Bilan de la formation/questions diverses.

SARL A.C.FO
Siège Social : 8 Rue des Romarins - 30300 Jonquières St Vincent
SIRET 814 533 188 00011- NAF 8559A
Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 91-30-03867-30
06 66 09 23 54 – acfo.formation@gmail.com

METHODES ET MOYENS MOBILISES

Supports audio visuels adaptés (power point), vidéoprojecteur, paperboard
Alternance d'apports théoriques et pratiques, mise en situation, travaux pratiques.
Livret remis au stagiaire.
Exercices d'applications,
Mise en situation réelle (vérifications d'accessoires et appareils de levage),
Remise au participant PACK complet du vérificateur (Clé USB avec fiches et PV de contrôle et méthodologie).

REGLEMENTATION

Arrêté du 1er mars 2004 relatif aux vérifications des appareils et accessoires de levage :
Article 2 : Définit ce qu'est un "appareil" et un "accessoire".
Article 7 : Spécifique à l'examen d'adéquation des accessoires.
Article 22 & 23 : Fixent les périodiques (6 ou 12 mois).
Le Code du Travail fixe l'obligation générale de sécurité pour l'employeur. Les articles suivants sont les piliers juridiques :
Article R4323-23 : Obligation de procéder à des vérifications générales périodiques (VGP).
Article R4323-22 : Obligation de vérification lors de la mise en service.
Article R4323-28 : Obligation de vérification lors de la remise en service (après réparation ou accident).
Articles R4323-19 à R4323-21 : Obligations relatives au carnet de maintenance (obligatoire pour les appareils de levage.

MODALITES DE SUIVI

Chaque participant signera une feuille d'émargement, ainsi que le formateur.
Mesure de la qualité globale de la formation : enquête de satisfaction à chaud.
Contrôle de connaissance et du savoir-faire.

EVALUATION ET VALIDATION

Une attestation de formation et un certificat de réalisation seront établis pour chaque participant..
QCM d'évaluation des acquis et mise en situations pratiques.

NOTRE INTERVENANT

Formateur expérimenté dans le domaine enseigné, de l'encadrement de groupe et de la formation professionnelle continue.
Technicien de formation spécialisé en vérification d'accessoires et appareils de levage.CV sur demande.

INFORMATIONS

Contact
Prise de renseignements via la rubrique "contact" sur notre site Web, ou par mail "contact@acfo.fr, ou par téléphone
Au 06 66 09 23 54.

Délai accès
Nos formations sont accessibles dans un délai moyen de 15 jours.
L'inscription sera validée après le retour de la convention signée, une convocation sera alors envoyée au participant.

Tarif
Nous consulter en intra pour un groupe.